

MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale
Nicole Divorne et consorts
"La répartition des élèves de Renens"

Renens, le 16 mars 2007/mdmr

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 25 janvier 2007, Mme la Conseillère communale Nicole Divorne et consorts ont déposé une interpellation ayant pour sujet "La répartition des élèves de Renens". L'objet concerne précisément les élèves du secondaire.

La Municipalité tient à préciser que la question des rapports sociaux qui se nouent à travers l'école fait partie de ses préoccupations et qu'elle veille, dans les limites de ses compétences et de ses possibilités, à les encourager.

La règle qui prévaut à la répartition des élèves par bâtiments scolaires s'appuie sur la notion de proximité. A Renens, pour le cycle de transition en particulier, les élèves de 5 et 6^{ème} année restent, dans la mesure du possible, le plus près de leur domicile.

En préambule, il est important de spécifier que le souci prioritaire du Conseil de direction de l'Etablissement secondaire et de la Municipalité est de maintenir un équilibre optimum entre tous les degrés d'enseignement sur les deux sites, soit Verdeaux et Léman.

Dès la 7^{ème} année, il faut composer avec le nombre de locaux scolaires existants, à savoir 21 salles de classe à Verdeaux et 29 au Léman. Cet état de fait nous contraint parfois à déplacer des élèves habitant le Nord de la commune en direction du Léman, alors que Verdeaux est plus proche de leur domicile. Cette situation s'est présentée seulement à deux reprises ces dernières années, à savoir en 2004 et en 2006. Même si cela peut paraître exceptionnel, il est tout à fait probable que ce déséquilibre structurel ne reste pas une exception, compte tenu de la poussée démographique en matière de population scolaire constatée ces dernières années.

Par rapport aux questions posées par l'interpellatrice, la Municipalité donne les réponses suivantes :

1. Quelle est la répartition des élèves des degrés 7 à 9 de notre commune et dans quels bâtiments sont-ils scolarisés ?

Pour l'année scolaire 2006/2007, les classes sont réparties de la manière suivante :

A Verdeaux

5 classes de 5^{ème}
5 classes de 6^{ème}
3 classes de 7^{ème} VSO
2 classes de 8^{ème} VSO
1 classe de 8^{ème} VSG
2 classes de 9^{ème} VSO
3 classes DES (Enseignement spécialisé)

Au Léman

5 classes de 5^{ème}
4 classes de 6^{ème}
3 classes de 7^{ème} VSO
2 classes de 7^{ème} VSG
3 classes de 8^{ème} VSO
1 classe de 8^{ème} VSG
2 classes de 9^{ème} VSO
2 classes de 9^{ème} VSG
5 classes DES (Enseignement spécialisé)
2 classes d'accueil pour les élèves ne parlant pas français.

2. Cette situation va-t-elle évoluer et, si oui, va-t-on vers des bâtiments scolaires possédant les trois voies et ce à quelle échéance ?

En effet, la situation actuelle va évoluer à court terme. Afin d'être en conformité avec l'article 47 de la loi scolaire qui demande qu' «...**Un Etablissement secondaire comprenne les classes du cycle de transition et les classes de septième, huitième et neuvième degrés** », les trois voies (VSO, VSG et VSB) seront réunies dans le même Etablissement scolaire. Ainsi nos élèves en VSB n'iront plus à la Planta, mais continueront à être scolarisés à Renens.

Chaque commune de l'Ouest lausannois en fera de même, cette opération permettant de dégager un certain nombre de locaux scolaires à la Planta qui, à terme, pourrait accueillir des classes de gymnasiens. Une magnifique opportunité pour notre région d'avoir toute la gamme en matière de formation : de l'école enfantine à l'université. Des démarches sont entreprises dans cette direction auprès du canton, appuyées par l'ensemble des Municipalités de l'Ouest.

Différents groupes de travail ont été mis en place par le DFJ, afin d'étudier :

- La mise en application des propositions du Groupe de travail pour la réorganisation scolaire dans l'Ouest lausannois (GTRSOL), à savoir : une variante proposant que toutes les communes gardent dès la rentrée scolaire leurs élèves de VSB; une deuxième variante proposant qu'Ecublens et Bussigny démarrent en 2007 et que les autres communes suivent en 2008. Une première réponse est prévue fin mars, afin que les Etablissements scolaires puissent organiser leur enclassement en conséquence et dans les délais.
- La faisabilité d'un gymnase dans le bâtiment de la Planta. Fin mai, un rapport devra être soumis au Conseil d'Etat.

Compte tenu de la probabilité d'accueillir nos élèves de VSB dès la rentrée scolaire prochaine, la Direction de l'Etablissement secondaire a fait savoir à la Municipalité qu'elle est prête à faire ce pas et que l'ensemble du corps enseignant s'en réjouit. Par contre, pour l'heure, il est encore impossible de définir dans quel collège iront nos deux classes de VSB. Tout dépendra de l'équipe pédagogique qui devra être mise en place. Ce qui est certain, c'est qu'elles seront toutes deux dans un même bâtiment.

3. Quel est le taux de « va-et-vient » des classes entre les bâtiments ?

Si l'on entend par «va-et-vient» les déplacements entre bâtiments pendant les périodes scolaires, il est à préciser qu'ils sont évités au maximum et, le cas échéant, toujours liés à l'absence de locaux spéciaux dans un bâtiment ou un autre.

Par contre, si la question porte sur le lieu où se déroule le cursus scolaire d'un élève, ce dernier devra se rendre dans le bâtiment qui va lui offrir les meilleures prestations en terme d'enseignement et non forcément dans le bâtiment le plus proche de son lieu d'habitation, compte tenu du fait qu'il n'y a que deux bâtiments pour l'établissement secondaire dont le nombre de salles de classe varie.

Pour rappel, il existe un seul Etablissement secondaire dans lequel se déplacent les élèves au sens administratif du terme et non au sens du bâtiment.

Pour la Municipalité, il n'est pas question de favoriser un lieu par rapport à un autre et de créer un site d'enseignement élitaire. Elle défend la mixité des bâtiments, principe largement partagé par la Direction de l'établissement. Par contre, il faut se rendre à l'évidence que l'agrandissement du site du Léman va créer une grande disproportion en matière de quantité de salles de classe à disposition entre les deux bâtiments et que la mixité complète comme nous la souhaitons tous ne sera pas toujours possible.

4. Qu'en est-il de la bibliothèque de Verdeaux et quel avenir la Municipalité envisage-t-elle de lui donner ?

Le mandat du maître en charge de la bibliothèque de Verdeaux se termine le 31 juillet 2007. Dans le courant du printemps, le Directeur de l'Etablissement secondaire fera le point de la situation avec lui, notamment afin de savoir si le temps de travail qui lui est attribué pour la gestion de la bibliothèque de Verdeaux est encore suffisant. Selon un récent téléphone qu'il a eu avec lui, ce maître est satisfait. Dans ces conditions, son mandat sera reconduit. Dans le cas où il souhaiterait interrompre cette activité, le Directeur de l'Etablissement secondaire cherchera un remplaçant parmi les enseignants et, sans résultat positif, il attendra les conclusions du groupe de travail mené par Christine Bossuat, directrice administrative et financière à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) sur les standards des bibliothèques scolaires, fin 2007.

La Municipalité rappelle qu'elle est responsable de la mise à disposition des locaux, dont ceux des bibliothèques. Le Canton, en prévision de nouveaux standards en matière de bibliothèques scolaires (infrastructures, salaires, projets pédagogiques, informatique etc.), a dénoncé la convention qui le lie à la Commune de Renens pour fin 2007. La Municipalité dépend donc des conclusions du groupe de travail en charge de définir les objectifs pédagogiques et structurels avant de se prononcer définitivement sur la pertinence d'un projet de bibliothèque à Verdeaux. Elle rappelle encore que la bibliothèque scolaire et

publique du Léman sera, dès l'automne 2007, pourvue d'un système d'informatisation performant, dont la mise à disposition pour les Etablissements scolaires du Nord des voies devra être étudiée, notamment par la mise en place d'un service de prêt intersites.

De plus, une commission bibliothèque composée d'enseignants et d'une bibliothécaire s'est mise au travail au printemps 2006 afin de réévaluer les besoins en matière de prestations scolaires des deux Etablissements. Un questionnaire destiné aux enseignants a été élaboré, dont le dépouillement est en cours.

En conclusion à cette question, la Municipalité répond qu'elle étudiera les résultats à la fois des groupes de travail de la DGEO et de la commission bibliothèque de Renens dès qu'elle en aura connaissance (fin 2007) et qu'elle prendra les options nécessaires. Pour terminer, elle rappelle que la construction d'une médiathèque / bibliothèque au centre-ville fait toujours partie de ses projets.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz